



DES SAVOIE

Le bon sens a de l'avenir



ca-des-savoie.fr



Rapport de gestion

”

Rapport annuel 2012

Ce rapport a pour objet, conformément à la loi bancaire, de procéder à l'examen de l'activité de l'année écoulée, et d'analyser la gestion de notre entreprise au travers de ses résultats financiers.



Sommaire

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE EN 2012

- 1.1 L'environnement international et national.
- 1.2 Le contexte régional.
- 1.3 Le Crédit Agricole des Savoie en 2012.

L'ACTIVITÉ

- 2.1 **La collecte** : une stratégie de développement.
- 2.2 **Les crédits** : le CA des Savoie continue à accompagner le développement des territoires.
- 2.3 Le CA des Savoie, entreprise coopérative de banque, d'assurance et d'immobilier.
- 2.4 Le **bilan** et les **ratios** prudentiels et de gestion.
 - 2.4.1 Un total de bilan social de 23,1 milliards d'euros.
 - 2.4.2 Les Ratios Prudentiels et de Gestion.
 - 2.4.3 Les facteurs de risques (IFRS 7).

L'ANALYSE DU RÉSULTAT SOCIAL

- 3.1 Un Produit Net Bancaire stable sur un an.
- 3.2 Des charges de fonctionnement marquées par la hausse de la fiscalité.
- 3.3 Un Résultat Brut d'Exploitation qui supporte la hausse des charges.
- 3.4 Les risques restent maîtrisés dans un environnement économique plus difficile.
- 3.5 Un résultat net social de 129,8 millions d'euros.
- 3.6 Principes et méthodes comptables.
- 3.7 Informations sur les délais de paiement.

L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS DU GROUPE CONSOLIDÉ CA DES SAVOIE

- 4.1 L'activité et les résultats des filiales.
- 4.2 Les données consolidées.

LES PERSPECTIVES POUR 2013

- 5.1 Les perspectives économiques.
- 5.2 Les projets du Crédit Agricole des Savoie en 2013.

*Les encours **collecte** et **crédits** sont exprimés en données comptables de fin de mois.*



Le contexte économique en 2012

1. 1 L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL

Le ralentissement de l'économie mondiale, amorcé en 2011, s'est poursuivi en 2012, et la plupart des pays ont été affectés. La croissance mondiale a chuté sous les effets de la décélération du commerce mondial, du désendettement privé dans les pays développés, et de la poursuite de la réduction des déficits publics. Les Etats-Unis, grâce au maintien de politiques économiques expansionnistes, ont relativement bien résisté au ralentissement mondial, comme certains pays d'Asie du Sud-Est. En revanche, les grands pays émergents ont vu leur croissance freiner fortement et la zone euro est restée en récession, avec des disparités importantes entre les pays du nord et du sud. La France occupe une place intermédiaire avec une croissance zéro.

1.2 LE CONTEXTE RÉGIONAL

Malgré le ralentissement économique général, ressenti, notamment dans le domaine immobilier, les territoires des Savoie ont fait preuve de résilience, soutenus par des moteurs économiques forts comme l'industrie de la neige, le tourisme et la zone frontalière avec la Suisse.

La demande de logements reste forte, même si la commercialisation d'habitats collectifs neufs est en retrait par rapport à 2011. L'industrie pâtit de la mauvaise tenue du marché automobile, mais reste soutenue par les secteurs porteurs de l'horlogerie et du médical.

Le taux de chômage progresse une nouvelle fois, mais les deux départements savoyards restent toujours au-dessous de la moyenne nationale.

1.3 LE CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE EN 2012

Le Crédit Agricole des Savoie veut être, durablement, l'Entreprise coopérative de banque, d'assurance et d'immobilier, au service des femmes, des hommes et des activités des Savoie, territoire d'avenir. Ainsi, la Caisse Régionale, premier réseau mutualiste des pays de Savoie, a construit en 2012, et en 6 mois, son nouveau projet d'entreprise, baptisé Virtuose. L'ensemble des acteurs de l'entreprise ont participé à cette réflexion, à travers des enquêtes auprès des salariés et des administrateurs, ou dans des groupes de travail mixant élus et salariés. Ce projet d'entreprise fait le pari d'accompagner les évolutions de nos clients, de nos territoires et de notre métier de banquier, en nous appuyant sur nos forces, et notamment sur notre solidité financière et notre fonds de commerce, en utilisant tout le potentiel de notre modèle coopératif et mutualiste et en faisant évoluer nos comportements et notre organisation.



L'activité

2.1 LA COLLECTE : UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT.

En 2012, le Crédit Agricole des Savoie a préservé sa capacité à financer l'économie régionale, en développant une stratégie volontariste de collecte d'épargne auprès de ses clients, tout en poursuivant sa dynamique de conquête de nouveaux clients et sociétaires.

Ainsi la **Collecte Monétaire** progresse de 5,7 % pour afficher un encours de **4,5 milliards d'euros**. Les **dépôts à terme** (DAT), avec **1,6 milliard d'euros**, disposent du plus fort taux de progression des produits monétaires, avec +19,9 %, alors que le lancement du **Livret Fidélité sociétaire** (LEF) en 2012 a été un succès.

A contrario, les **dépôts à vue** (DAV) subissent le contrecoup du ralentissement économique et se rétractent de 3,8 % à 2,8 milliards d'euros.

La **Collecte CAM**, composée des Livrets, Epargne Logement et autres produits d'épargne Crédit Agricole, enregistre une hausse de **1,7 %, à 7,2 milliards d'euros** au 31 décembre 2012.

Les **livrets** affichent une croissance forte (+7,4 %), avec un encours de 3,5 milliards d'euros, entraînés par la hausse des plafonds de livrets A et LDD. **L'épargne logement** pénalisée par la faible attractivité du CEL se réduit de 2,1 % à 2,3 milliards d'euros.

La **Collecte Tiers** perturbée par les aléas des marchés boursiers affiche un encours de 5,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012 et se contracte de 2,0 % en un an, sous l'effet des Sicav et Fcp. Néanmoins, les volumes d'**assurance vie** progressent de 0,8 % à 4,7 milliards d'euros en fin d'année 2012.

Au total, au 31 décembre 2012, les **encours de Collecte** du CA des Savoie affichent une croissance de **+1,5 % sur un an à 17,2 milliards d'euros**.

2.2 LES CREDITS : LE CA DES SAVOIE CONTINUE À ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES.

En 2012, le Crédit Agricole des Savoie a continué d'accompagner le développement des territoires des Savoie et de ses habitants. Ainsi, ce sont **2,1 milliards d'euros de réalisations de crédits** qui ont été accordés à nos clients pour financer leurs projets. Dans un environnement économique et financier plus tendu, ces réalisations se sont contractées de 22,4 %. Néanmoins, **l'encours de crédits** du Crédit Agricole des Savoie, progresse de 1,2 % en un an et se chiffre à **14,6 milliards d'euros**, au 31 décembre 2012.

Le secteur de l'**habitat** représente 63 % des réalisations totales de crédits, et malgré le ralentissement du marché immobilier, le Crédit Agricole des Savoie a financé, en 2012, **1,3 milliard d'euros** d'acquisitions, de constructions ou d'aménagements immobiliers. Cette activité a généré une croissance des encours de crédits Habitat de **2,2 %** sur un an, pour représenter un volume de **10,4 milliards d'euros**.

La Caisse Régionale a également poursuivi le financement des investissements des Professionnels, Agriculture et Entreprises, et a octroyé en 2012, 0,51 milliard d'euros de réalisations de crédits à ces corps de métiers. Au total, le stock de **crédits d'équipement** du Crédit Agricole des Savoie, progresse de **0,7 % à 3,0 milliards d'euros**.

Enfin, les réalisations de **crédits de trésorerie et consommation**, à l'image de la chute des ventes du marché automobile français, reculent de 7 % à 0,26 milliard d'euros. Ces encours diminuent, de **-5,5 % à 1,2 milliard d'euros**.

Au total, les encours de crédits en capital du CA des Savoie s'élèvent à 14,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012, et progressent de **+1,2 % sur un an**.

2.3 LE CA DES SAVOIE, ENTREPRISE COOPÉRATIVE DE BANQUE, D'ASSURANCE ET D'IMMOBILIER

Dans un environnement économique en profonde mutation, le Crédit Agricole des Savoie affirme sa responsabilité d'entreprise coopérative de banque, d'assurance et d'immobilier de référence sur ses territoires. Le Crédit Agricole des Savoie a choisi d'investir dans une stratégie d'avenir pour accompagner ses territoires et ses clients dans la gestion de ces changements et s'adapter à ces nouveaux besoins. La banque vient de définir son projet stratégique « Virtuose ».

La Caisse Régionale investit dans son réseau d'agences. Après l'ouverture, en 2011, de la première agence selon le nouveau concept « CASSIOPEE » à Annecy Parmelan, l'année 2012 a vu la poursuite du déploiement de ce thème sur les points de vente de Chambéry St-Antoine, Douvaine et Menthon St-Bernard. Deux nouveaux espaces « banque privée » sont ouverts à Cluses et Aix-les-Bains.

La Caisse Régionale investit dans son réseau de banque à distance. Il s'agit de e-savoie.com, l'agence 100 % en ligne, de ses sites internet et mobile, de sa plateforme téléphonique, de sa présence sur les réseaux sociaux facebook, twitter et sur la chaîne YouTube. Avec son application « Mon budget », application financière référente et toujours innovante, le groupe CA a lancé CASTore. Il s'agit d'une plateforme de co-création d'applications bancaires web et mobiles entre clients du Crédit Agricole et entreprises numériques. Ainsi le CA des Savoie affirme sa présence sur ces canaux innovants et répond aux besoins de sa clientèle dans ces nouveaux vecteurs de contacts.

La Caisse Régionale investit fortement dans un système d'information de pointe qui sera commun à l'ensemble des 39 Caisses régionales du Crédit Agricole. Les premiers bénéfices sont déjà visibles avec la signature électronique des opérations en agence, numérisées et disponibles sur l'espace en ligne des clients.

Enfin, la Caisse régionale investit dans ses filiales : Square Habitat, sa filiale immobilière qui a ouvert deux nouvelles agences à Rumilly et à Aix-les-Bains, Crédit Agricole Financements Suisse, sa filiale implantée en Suisse et C2AD, filiale de conseil aux entreprises.

2.4 LE BILAN ET LES RATIOS PRUDENTIELS ET DE GESTION

2.4.1 Un total de bilan social de 23,1 milliards d'euros

Le total du bilan social du Crédit Agricole des Savoie s'élève à 23,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012, et progresse de +4,3 % en un an. A l'actif, les emplois augmentent de 1,0 milliard d'euros, sous forme de placements monétaires auprès de CA SA (0,6 milliard d'euros), de souscription de titres d'investissements (0,2 milliard d'euros) et de hausse des encours de crédits clientèle (0,2 milliard d'euros). Au passif, la croissance de 1,0 milliard d'euros a, pour origine, les emprunts en blanc et avances sur prêts clientèle contractés auprès de CRÉDIT AGRICOLE SA (0,5 milliard d'euros), ainsi que les avances spécifiques reçues (0,5 milliard d'euros).

L'entité consolidante des Savoie est un groupe composé de 5 entités : la Caisse Régionale, les Caisses Locales, CADS Développement, Adret Gestion et Crédit Agricole Financements Suisse SA (détenue à 55,46 %).

Le total du bilan consolidé du Crédit Agricole des Savoie, se chiffre à 27,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012 en augmentation de +3,6 %. Il intègre entre autres notre filiale suisse, Crédit Agricole Financements Suisse SA, spécialisée dans le financement de l'habitat des ménages, qui totalise un bilan de 5,1 milliards de francs suisses.

2.4.2 Les Ratios Prudentiels et de Gestion

Au 31 décembre 2012, les fonds propres consolidés selon la définition de la directive européenne « **CRD** » (Capital Requirement Directive) s'élèvent à 1 786 millions d'euros, et le CRD se situe à 18,76 %, contre 14,44 % au 31 décembre 2011. Cet indicateur témoigne d'une forte capacité du Crédit Agricole des Savoie à financer son activité et à accompagner le développement de son marché.

Le **Ratio de liquidité** s'élève à 137 % au 31 décembre 2012.

A cette même date, le **ROE** (return on equity), résultat net rapporté aux capitaux propres, se chiffre à 9,17 %. Ce ratio diminue sur un an de 1,21 point, du fait de la hausse, au dénominateur, des réserves de la Caisse Régionale, alors que le résultat net diminue de 3,5 %, au numérateur.

Ce résultat net rapporté au total bilan (**ROA**, return on assets) se réduit également de 5 bp à 0,56 %, sous l'effet de la croissance du bilan (+4,3 %) alors que le résultat se contracte (-3,5 %).

2.4.3 Les facteurs de risques (IFRS 7)

Le CA des Savoie met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de change, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont été renforcés dans le cadre de la démarche du Groupe CA pour l'application du ratio international de solvabilité « Bâle II », en mars 2009.

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé le Crédit Agricole des Savoie, à savoir le risque de contrepartie, le risque de marché et de taux, font l'objet d'un suivi particulier. En outre les principales expositions en matière de risques de crédits bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, le CA des Savoie a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, de surveiller et de maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque identifiés, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, formalisées sous la forme de Politique Risque, de règles de division des risques, d'engagements par filière, par facteur de risque de marché, etc. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats du Crédit Agricole des Savoie ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.
- des limites individuelles cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

Le Crédit Agricole des Savoie mesure ses risques de manière exhaustive et précise, en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Le CA des Savoie assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par :

- un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes,
- une revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles »,
- et une révision au moins annuelle de tous les autres.

La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par le comité risques.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes, ainsi que les cas de non-respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels, sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés, soit l'organe exécutif, soit l'organe délibérant.

2.4.3.1 Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

Organisation de la fonction "risques de crédits" au CADS :

L'activité « distribution des crédits » est répartie au sein de 2 directions :

La **Direction des Affaires et de l'International** pour les crédits distribués

- Aux entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 million €, et/ou un niveau d'encours de crédits supérieur à 2 millions €, à l'exclusion :
 - des professions libérales de santé, pharmacies et notaires,
 - et des secteurs suivants où s'appliquent des règles spécifiques : concessions motos et autos, grandes et moyennes surfaces, commerce de détail et hôtellerie, autres professions libérales que celles citées ci-dessus, tour-opérateurs et associations.
- Aux collectivités publiques territoriales, leurs regroupements (syndicats, districts, communautés...), ainsi que leurs établissements publics, les sociétés d'économie mixte (SEM), quelle que soit leur activité économique exercée et ce, du fait qu'elles sont majoritairement détenues par des structures publiques.
- Aux sociétés de remontées mécaniques (hors SEM), dont le chiffre d'affaires ou l'encours de crédit est supérieur à 1,5 million d'euros.
- Aux promoteurs immobiliers et aux marchands de biens ainsi qu'aux investisseurs locatifs/ Loueurs de Meublés Professionnels (LMP) / locatif saisonnier sous réserve d'un projet supérieur à 1M€ et/ou d'encours supérieurs à 4M€. Remarque : Si les revenus induits par le LMP sont supérieurs à ou égaux à 50 % du montant total des revenus de l'emprunteur, le financement n'est plus du ressort de la Direction des Affaires et de l'International DAI mais de la Direction des Crédits.

La Direction des Crédits pour toutes les autres activités.

Dispositif de surveillance :

Le service Contrôle Permanent et Risques abrite une unité dédiée au contrôle central des risques, laquelle est chargée de la surveillance et de la maîtrise des risques de crédit.

Une politique de sélection, de limitation, de division et de partage des risques spécifiques à la Caisse régionale est établie avec des données chiffrées par domaine d'activité.

Le niveau de délégation peut varier, entre autres, en fonction de la nature et du montant du crédit, ainsi que du grade Bâle 2 de la contrepartie. Il s'établit entre le directeur d'agence, le service concerné au siège, un comité des prêts qui se réunit chaque semaine, ou un comité des affaires qui se réunit bi mensuellement.

Chacune de ces deux directions assure la distribution des crédits via des procédures *ad hoc* ainsi que le suivi des encours jusqu'à la procédure de recouvrement amiable. Les crédits en phase de recouvrement judiciaire sont suivis au sein d'un service rattaché à la Direction Financière, Logistique et Sécurité.

Les engagements dépassant un seuil défini pour chaque domaine d'activité sont présentés annuellement en Conseil d'Administration. D'autre part, l'ensemble des contreparties gérées à la Direction des affaires et de l'international et relevant de la décision du Conseil d'Administration font l'objet d'une présentation annuelle systématique devant cette instance.

Sont également présentés semestriellement au bureau du Conseil d'Administration et au Conseil d'Administration :

- les encours de crédit sains et créances douteuses et litigieuses (CDL) les plus significatifs pour chacune des filières,
- la ventilation des encours de crédit sains et CDL par zone géographique et par marché pour la banque de détail,



L'activité

- la cartographie Bâle 2 des encours de crédit pour chaque segment de notation,
- les taux de CDL et les taux de couverture par marché,
- les dotations aux provisions et les pertes par marché,
- les limites globales et individuelles,
- les risques sur CRÉDIT AGRICOLE FINANCEMENTS SUISSE.

Au 31/12/2012, les 20 plus grands risques bruts déclarés (hors CAsa) représentent 898 M€ contre 951 M€ à fin décembre 2011 (source déclaration des grands risques et risques bruts).

Le suivi des risques de crédits fait l'objet de plusieurs comités internes :

- Le comité des prêts composé d'administrateurs de la Caisse régionale désignés par le conseil d'administration qui se réunit chaque semaine afin de traiter des dossiers d'engagement des marchés de proximité (particuliers, professionnels et agriculteurs) de la Caisse régionale sortant de la délégation des organes de direction de la Caisse régionale. Le choix des administrateurs membres tient compte de leur compétence comme de leur diversité géographique afin de leur permettre d'appréhender au mieux les dossiers qui leur sont présentés.
- Le comité des affaires composé d'administrateurs de la Caisse régionale désignés par le conseil d'administration se réunit bi mensuellement afin de traiter des dossiers d'engagement de la Caisse régionale sortant de la délégation des organes de direction de la Caisse régionale pour les marchés entreprises, collectivités locales et promotion immobilière et sortant de la délégation du comité des prêts pour le marché de proximité. Le rôle et le fonctionnement du comité des affaires sont à l'identique de celui du comité des prêts.
- La commission des affaires qui se réunit de manière bimensuelle -préalablement au comité des affaires- pour examiner les dossiers de crédit et émettre un avis pour présentation en comité. Les membres titulaires sont le directeur des Affaires et de l'international et le responsable du service concerné ainsi que certains de ses collaborateurs.
- Le comité risques où siègent le Directeur Général, les 2 directeurs généraux adjoints, le directeur des crédits, le directeur des affaires et de l'international, le directeur financier, le responsable des Risques et des Contrôles Permanents (RCPR), les responsables des services recouvrement amiable, recouvrement judiciaire, comptable et fiscal, le responsable de l'unité contrôle central des risques, ainsi que, selon les sujets évoqués, les responsables de marchés de la Direction des Crédits (DCF) et de la Direction des Affaires et de l'International (DAI). Ce comité se réunit trimestriellement afin d'assurer le suivi et l'analyse de tous les risques de la Caisse régionale (risques crédits, juridiques, opérationnels) ainsi que les provisions et pertes enregistrées. Il prend toute disposition s'agissant d'action à conduire dans le cadre de la gestion et de la prévention des risques.
- Le comité opérationnel crédits où siègent le directeur des crédits, le RCPR, les responsables recouvrement amiable, recouvrement judiciaire et contrôle central des risques de crédit et selon les sujets le directeur des affaires et de l'international. Ce comité se réunit mensuellement pour notamment suivre les indicateurs risques crédits, analyser les études risques Banque de France (BDF) ou tous autres organismes, recenser les besoins de revue de portefeuille risqué, analyser les données Bâle 2 par secteur d'activité.
- Le comité Recouvrement Amiable (REA) / Réseau de Proximité (RXP) où siègent le directeur des crédits, le responsable de service Recouvrement Amiable, les 2 responsables d'unité et le chargé d'engagement restructuration. Ce comité se réunit tous les mois.
- Le comité REA/Recouvrement Judiciaire (REJ) où siègent le directeur des crédits, le responsable de service REA, les 2 responsables d'unité et le responsable de service Recouvrement Judiciaire. Ce comité se réunit tous les 2 mois.

Le dispositif de notation :

Depuis fin 2008, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit Banque de détail et Corporate.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

Dans le cadre de la mise en place du dispositif Bâle II, la Caisse régionale a implanté les outils nationaux de notation de sa clientèle. La notation de sa clientèle est effectuée et utilisée notamment dans le cadre de sa politique de distribution des crédits et de gestion des risques.

Par ailleurs, il existe des systèmes de notation spécifiques à chaque catégorie de clientèle (ou marché) :

- crédits à la consommation : la distribution des crédits en euro est essentiellement gérée par Crédit Agricole Consumer Finance, le scoring est amendé avec les données Bâle II de la Caisse régionale.
- crédits à l'habitat : la note Bâle II permet de répartir notre clientèle en 5 grades de risque (très faible, faible, moyen, fort, avéré). Le niveau de délégation d'octroi des crédits est fondé sur ces critères ainsi que sur un score qui s'appuie sur des données comportementales de type bancaire ou Crédit. Pour le marché de l'habitat, l'outil de notation (scoring) est un outil paramétré par CRÉDIT AGRICOLE SA. Il est également largement utilisé au sein des autres Caisses Régionales.
- crédits aux professionnels et à l'agriculture : la note Bâle II permet de répartir les contreparties en 5 grades de risque (très faible, faible, moyen, fort, avéré) et de déterminer une politique de crédit spécifique à chacun de ces grades. Comme pour le marché des particuliers, les usages Bâle 2 sont introduits dans les grilles de délégation. Existe également le score de prêts qui s'appuie sur des données comportementales de type bancaire ou crédit.
- crédits aux entreprises : la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. La notation utilisée est celle de l'outil « Anadéfi », comme pour la promotion immobilière. Par ailleurs, un outil « Alert » permettant de détecter les dossiers présentant des risques potentiels est utilisé par la Direction des Affaires et de l'International.
- crédits aux collectivités locales : Anadéfi, outil national, est utilisé pour la notation des comptes administratifs des collectivités publiques et assimilés.

Mesure du risque de crédit :

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés. Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient appelé « add-on » représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Politique de provisionnement et de couverture des risques :

Le Crédit Agricole des Savoie a convergé en octobre 2011 vers les normes homogènes d'application des CDL édictées par la Direction Risques Groupe CASA. En conséquence, depuis cette date tous les encours ayant plus de 90 jours de retard sont comptabilisés en CDL, hormis les encours habitat et les collectivités publiques qui le sont à partir de 180 jours.

Les intérêts de ces créances sont provisionnés à 100 %. Les créances peuvent être forcées en CDL dès lors qu'elles présentent un risque, sur décision des directions concernées, en fonction du niveau de risque attaché au dossier. Par ailleurs, les prêts de consolidation deviennent CDL dès le premier jour de retard.

Le provisionnement des dossiers en capital se fait au fil de l'eau en fonction du type de crédit, de la garantie associée et du risque résiduel.

Les règles de comptabilisation des créances en Suisse étant sensiblement différentes des normes françaises, le travail de consolidation des comptes de Crédit Agricole Financements (Suisse) SA consiste à retraiter le stock de créances de cette entité selon les normes françaises pour la détermination des créances CDL afin d'assurer la cohérence des comptes consolidés. Les provisions affectées sont déterminées au fil de l'eau pour tout nouveau dossier. Par ailleurs, une revue systématique de l'ensemble des dossiers provisionnés est réalisée semestriellement.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, le Crédit Agricole des Savoie assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

Ainsi, la Caisse régionale sollicite auprès de Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole SA, une couverture comprise entre 50 % et 100 % du seuil retenu par la Caisse Régionale pour les dossiers présentant des risques importants dépassant des limites contractualisées.

Chaque Caisse Régionale choisit, en effet, tous les 3 ans son seuil d'éligibilité, soit en pourcentage de ses fonds propres soit en valeur absolue selon certaines limites. **Depuis le 1^{er} juillet 2010, pour le Crédit Agricole des Savoie, le seuil est défini en valeur absolue à 20 Millions d'Euros.**

Il est également possible de demander une couverture à hauteur de 25 % sur les contreparties sensibles ou en défaut hors procédure judiciaire (c'est-à-dire pour toutes les notations moins bonnes que D-) pour tous les engagements, y compris sur les crédits court terme (CT) lors du renouvellement de la garantie.

Toutefois, dans un pool intra-Crédit Agricole (CAM) formalisé, l'éligibilité à la couverture de FONCARIS peut être demandée par toute Banque membre du pool intra-CAM (même si les engagements portés par cette dernière n'atteignent pas son propre seuil), si les engagements portés par la Banque chef de file sont éligibles dans le cadre de l'éligibilité obligatoire.

Dans le cas de l'éligibilité optionnelle du chef de file, les engagements des Caisses Régionales suiveuses ne sont pas éligibles à la couverture de Foncaris.

En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur du pourcentage de contre-garantie de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisements de tous les recours.

Au 31 décembre 2012, la garantie de Foncaris porte sur 6 dossiers (groupes de risque au sens de Bâle 2) représentant un encours contre-garanti par Foncaris de 43 M€.

Par ailleurs, les garanties reçues et sûretés figurent au paragraphe 8 de la note annexe aux comptes consolidés.

Afin de couvrir plus largement ses risques, à la lumière des incidents survenus dans le passé, le Crédit Agricole des Savoie définit une politique de provisionnement sectoriel basée sur des stress scénarii.

Pour ce faire, la méthode consiste en une analyse des bases historiques. Sont retenues les 3 ou 5 années les plus sinistrées en matière de taux de CDL et de taux de casse sur les trois domaines de l'immobilier locatif, de l'économie de montagne et de l'agriculture.

On distingue 2 types de créances dépréciées :

- Celles dépréciées sur base individuelle : il s'agit de créances analysées individuellement et assorties de dépréciation.
- Celles dépréciées sur base collective : il s'agit de créances non dépréciées sur base individuelle pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Coût du risque :

Le coût du risque de crédit, figure au paragraphe 4.8 de la note annexe aux comptes consolidés, et s'établit à 33,64 M€ au 31 décembre 2012 soit une hausse de 0,8 % sur l'année mobile.

2.4.3.2 Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres. Les conséquences comptables de cette juste valeur relèvent de la consolidation.

Organisation générale et dispositif de surveillance

Le Conseil d'Administration décide annuellement la politique financière du Crédit Agricole des Savoie sur propositions du Directeur Général.

Le Comité de Gestion Financière -qui regroupe les deux Directeurs Généraux Adjointes, le Directeur Financier, le RCPR, les responsables des services Trésorerie-Finances, Statistiques et Contrôle de Gestion, Comptable et Fiscal, ainsi que les responsables des unités Gestion Actif-Passif et Contrôle Permanent et Conformité, établit la politique du risque de taux global et la politique de financement des crédits et de la liquidité, la politique Fonds Propres (ressources-emplois), qui seront proposées au Conseil d'Administration après avoir été arrêtées par la Direction Générale.

A l'issue de ce comité, une fiche de décision est établie, signée par le Directeur Général Adjoint et envoyée aux membres participants ainsi qu'à l'équipe de direction et au responsable du service Audit Risques Management.

Par ailleurs, un reporting des activités du service Trésorerie-Finances et du service Statistiques et Contrôle de Gestion est établi mensuellement à destination des mêmes personnes (carnets de bord).

Enfin, un document de mise en œuvre de la politique financière et de trésorerie incluant les délégations accordées aux collaborateurs du service Trésorerie-Finances et Statistiques et Contrôle de gestion en fonction des différentes activités, est revu périodiquement et signé par le Directeur Général.

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Pour le Crédit Agricole des Savoie, les risques de marché se situent à 2 niveaux :

1. les placements de fonds propres
2. les instruments dérivés figurant dans le hors-bilan des comptes sociaux

Placements des excédents de fonds propres :

La grille d'allocation cible des placements est établie annuellement en Comité de Gestion Financière puis présentée en Conseil d'Administration pour validation.

Elle est déterminée à partir de plusieurs paramètres et études :

- grille d'allocation cible de l'année en cours et grille réelle,
- contexte économique et marchés de taux et d'indices anticipés,
- besoin de contribution au Produit Net Bancaire PNB, de constitution de réserve en plus value latente, de réserves de liquidité.
- analyse selon méthode interne du service Trésorerie-Finances,
- étude selon méthode « value At Risk » (rendement espéré dans une loi normale ou perte potentielle maximale dans un seuil de confiance et d'horizon donné) à partir du modèle de AMUNDI, société de gestion d'actifs du groupe CA.
- confrontation à 2 scénarii catastrophe qui sont recalculés mensuellement dans le carnet de bord :
 - soit hausse des taux de 2 %, baisse des marchés actions de 20 %, diminution des actifs alternatifs de 10 % et du monétaire dynamique de 2.5 % ;
 - soit hausse des taux de 2 %, baisse du marché actions de 40 %, diminution des actifs alternatifs de 10 % et du monétaire dynamique de 2.5%,

- détermination de seuils d'alerte à 3 niveaux : Directeur Financier, Comité de Gestion Financière et Bureau du Conseil d'Administration et fonction d'une évolution globale des plus-values latentes d'une part, de l'atteinte de certains niveaux de marché par classe d'actifs, d'autre part. Le suivi des positions s'effectue à partir d'un portefeuille synthétique représentatif du portefeuille réel. Le Crédit Agricole des Savoie dispose ainsi d'un outil de valorisation en temps réel en liaison directe avec SIX TELEKURS.

Les 2 derniers points répondent particulièrement aux exigences des articles 26, 27, 32 et 33 de l'arrêté du 31 mars 2005 modifiant le Comité de Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) 97-02 concernant la mesure des risques de marché et les systèmes de surveillance et de maîtrise de ces risques.

Les instruments dérivés :

Les instruments dérivés utilisés au Crédit Agricole des Savoie sont classés en macro couverture ou en micro couverture dans les comptes sociaux en normes françaises.

En normes internationales IFRS, la plupart des instruments se retrouvent en couverture de juste valeur et la variation de valeur de ces instruments se trouve contrebalancée par une variation de valeur dans le sens opposé des éléments couverts dans le compte de résultat consolidé.

Les ventes à terme de CHF qui viennent couvrir la marge des prêts en CHF figurent en couverture de flux de trésorerie. Leur variation de valeur impacte les fonds propres.

Les opérations figurant en trading sont généralement des opérations clientèles retournées instantanément avec des contreparties bancaires, ce qui implique un très faible impact sur le compte de résultat. On notera également les swaps de devises qui viennent couvrir, en bilan social et en normes françaises, les prêts subordonnés accordés à notre filiale Crédit Agricole Financement (Suisse) SA.

Par conséquent, le risque de marché sur ces instruments dérivés ne présente pas d'incidence significative sur le compte de résultat ou sur le bilan.

Politique de provisionnement et de couverture des risques :

Concernant les placements de fonds propres : Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont valorisés au coût historique après amortissement des primes et décotes, aussi bien dans les comptes sociaux que dans les comptes consolidés. Les lignes figurant en actifs disponibles à la vente qui sont en moins-value latente sont systématiquement provisionnées dans les comptes sociaux, et s'agissant des comptes consolidés, lorsque celles-ci présentent un caractère durable. Elles figurent à leur valeur de marché dans les comptes consolidés aux normes IFRS.

La moins-value latente est établie par différence entre la valeur comptable et la valeur de marché calculée à partir de la valeur liquidative à la date d'arrêté ou, à défaut, à partir de la dernière valeur liquidative connue.

La couverture des risques est en partie assurée par une diversification importante des supports de placement dans les différentes classes d'actif qui vient diminuer la volatilité globale du portefeuille.

Les instruments dérivés ne sont quant à eux pas concernés par ce point et résultent d'opérations de couverture retenues pour leur valeur de marché.

Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur (ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs) des actifs et passifs de la caisse régionale du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

En 2012, le Crédit Agricole des Savoie a une position de change inférieure à la limite 2 % des fonds propres et n'a donc pas de fonds propres à immobiliser face à ce risque.

Par ailleurs, la forte activité crédits en francs suisses liée à la position géographique frontalière de la Caisse régionale, génère un risque sur la marge de ces crédits. Cette marge est couverte à 90 % les deux premières années puis de façon dégressive jusqu'à 10 ans par des ventes à terme de francs suisses.

Risque de prix

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Ce risque a été traité dans le point précédent.

2.4.3.3 Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Le Crédit Agricole des Savoie, en tant qu'établissement de crédit, respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- Le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Compte tenu des spécificités du Crédit Agricole des Savoie en matière de financement de l'activité crédits en devises, le risque de liquidité est piloté à 130 % dans le bilan social, pour garder une marge de sécurité lors des prévisions effectuées tous les mois, par le biais d'accords de refinancement en faveur du Crédit Agricole des Savoie conclus avec Crédit Agricole S.A. et par le recours à des emprunts en blanc auprès de Crédit Agricole SA. Le CA des Savoie a un ratio de liquidité à 154 % en moyenne sur 2012.

En outre la Caisse Régionale respecte la convention interne au groupe Crédit Agricole, dite « Convention OFI Liquidité », signée début 2011, et qui régit les relations entre la Caisse Régionale et Crédit Agricole SA sur l'encadrement des risques de liquidité.

2.4.3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de juste valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variation de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par les évolutions de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

En terme de macro couverture, le Crédit Agricole des Savoie couvre son risque à la variation des taux et à la hausse de l'inflation, par des swaps classés en couverture de juste valeur (couverture des passifs DAV et épargne bilan).

En micro couverture sont concernés :

- la couverture spécifique de crédits à taux fixe en euros et en francs suisses,
- la couverture des prêts capés par achats de caps en euros et en francs suisses,
- la couverture des certificats de dépôt négociable (CDN) et dépôts à terme (DAT) à taux fixe en euros.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

La couverture de flux de trésorerie concerne les marges des crédits en francs suisses.

En effet, la forte activité crédits en francs suisses liée à la position géographique frontalière de la Caisse régionale, génère un risque sur la marge de ces crédits. Cette marge est microcouverte en flux de trésorerie à 90 % les deux premières années puis de façon dégressive jusqu'à 50 % à 10 ans par des ventes à terme de francs suisses.

2.4.3.5 Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant ainsi de recenser et de qualifier les risques opérationnels avérés et potentiels.

En 2005, le Groupe CA a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1^{er} janvier.

Cette démarche quantitative et uniquement rétrospective permet de mesurer les fréquences des incidents ainsi que leurs impacts financiers.

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres :

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (Approche de Mesure Avancée) pour les risques opérationnels. Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...). En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels.

La CR des Savoie procède annuellement à la révision de la cartographie de ses Risques Opérationnels. Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture via la mise en place de polices d'assurance.

En 2012, le dispositif de test de Plans de Repli Utilisateurs (PRU) s'est poursuivi et a été réalisé à hauteur de 80 % du plan triennal débuté en 2010. Les tests résiduels auront lieu en 2013. Le PCA des agences du réseau de proximité a été formalisé.

Enfin, le dispositif national de gestion de crise (auquel est associée la Caisse Régionale par association de ses correspondants désignés) est testé chaque semestre.

2.4.3.6 Assurances et couverture des risques

Le Crédit Agricole des Savoie souscrit des polices d'assurances visant à la protection de son bilan ou du compte de résultat :

- responsabilité civile courtage dans le cadre de l'activité de courtier plaçant les produits des compagnies d'assurance vie ou dommage du Groupe Crédit Agricole ou d'autres compagnies.
- responsabilité civile d'exploitation pour les dommages accidentels susceptibles d'être causés aux tiers par les activités du Crédit Agricole des Savoie.
- globale de banque incluant notamment une garantie « détournement / escroquerie ».
- multirisques bureaux / tous risques machines pour les dommages accidentels ou de malveillance aux biens immobiliers et mobiliers (dont matériels informatiques) du Crédit Agricole des Savoie, incluant plusieurs volets de responsabilité civile spécifiques.
- préjudices financiers : pertes financières consécutives aux dommages couverts par les polices « Multirisques Bureaux » et « Tous Risques Machines ».

2.4.3.7 Risques de non-conformité

La fonction conformité dans l'entreprise dispose de l'autorité, des ressources, de l'expertise nécessaires et d'un accès à toutes les informations utiles à l'exercice de sa mission. Le Responsable du Contrôle de la Conformité (RCC) est chargé de cette fonction et de l'établissement de tout rapport en lien avec la conformité. Il est le garant de la réputation et de la protection de l'image de la Caisse régionale et participe à celle du Groupe Crédit Agricole.

Pour répondre à l'exigence de maîtrise des risques de non-conformité, il procède à une évaluation au moins annuelle des risques de non-conformité au sens du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) 97-02 et ce sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de l'entité (y compris les activités externalisées).

Le CA des Savoie applique la méthodologie du groupe Crédit agricole SA basée sur une cartographie des risques de non-conformité. Comme en 2011, l'évaluation des risques de non-conformité 2012 a porté sur 32 événements de risques regroupés en 6 thèmes :

- identification des clients et dispositif de sécurité financière
- relation commerciale,
- conformité des opérations, des nouveaux produits et des nouvelles activités,
- conflits d'intérêts
- règles de déontologie des personnes concernées (collaborateurs, administrateurs, prestataires)
- dispositions législatives et réglementaires.

Dans le même temps, le Crédit Agricole des Savoie a intensifié le suivi des actions entreprises les années précédentes et portant sur :

- le déploiement du plan groupe de mise en conformité du stock client, réparti et priorisé en 4 cibles (volumétrie restante sur les cibles prioritaires au 31/12/2012 : 62 322 clients),
- le maintien d'un processus de contrôle centralisé contribuant à un taux de conformité de 97 % sur les ouvertures de comptes (taux de conformité à 30 jours),
- renforcement des critères de contrôles sur :
 - les actions de communication écrites et plus particulièrement celles qui touchent à la vente des crédits à la consommation,
 - le processus d'archivage des dossiers de prêts aux particuliers,
- l'information et la formation des collaborateurs par le déploiement de module de formation e-Learning sur la conformité et la nouvelle loi sur les crédits à la consommation,
- le renforcement de l'information clientèle dans le cadre de la commercialisation des prêts en francs Suisse
- l'engagement de travaux dédié à l'amélioration du dispositif de traitement des réclamations selon les nouvelles normes groupe.



L'analyse du résultat social

3.1 UN PRODUIT NET BANCAIRE STABLE SUR UN AN

Le Produit Net Bancaire (PNB), du Crédit Agricole des Savoie, affiche une stabilité remarquable en 2012, malgré l'absence de perception des dividendes SAS La Boétie. Il progresse de 0,6 % sur un an, pour atteindre un montant de **484,3 millions d'euros** au 31 décembre 2012.

Le Produit Net Bancaire d'activité, augmente quant à lui, de **1,9 % à 431,9 millions d'euros**. Il s'agit du cumul de la marge d'intermédiation globale et de la marge sur commissions clientèle.

■ *Une marge d'intermédiation globale en hausse.*

La marge d'intermédiation globale s'élève 241,1 millions d'euros et progresse de +1,2 % sur un an. Comme les années précédentes, le Crédit Agricole des Savoie poursuit sa gestion prévenante à moyen terme. Pour préserver les marges futures, les placements monétaires ont été réalisés auprès de CA SA sur des durées plus longues. Pour diminuer le coût des ressources sur les années à venir, ce sont 21,0 M€ de soultes sur remboursements d'emprunts en blanc et avances globales qui ont été enregistrées en 2012, contre 6,4 M€ l'année précédente.

■ *Une croissance des marges sur commissions clientèle*

En 2012, la **marge sur commissions clientèle** progresse de 2,9 % à 190,8 millions d'euros et bénéficie de l'excellente activité **Assurances**, qui représente 46 % du total des commissions. A contrario, l'activité **Titres**, dans un marché encore défavorable, se rétracte.

■ *Une baisse limitée de la marge sur fonds propres*

La marge sur fonds propres diminue de 3,8 millions d'euros sur un an, à 47,3 M€ à fin 2012. Cette réduction est limitée, bien que la Caisse Régionale n'ait pas perçu de dividendes SAS La Boétie en 2012, alors qu'ils se chiffraient à 13 M€ l'année précédente. Mais du fait de la reprise des marchés boursiers en 2012, le Crédit Agricole des Savoie a repris 7,1 M€ de provisions pour dépréciations de titres de placement, qui avaient été dotées en 2011.

3.2 DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT MARQUÉES PAR LA HAUSSE DE LA FISCALITÉ

Les charges de fonctionnement du Crédit Agricole des Savoie représentent 239,6 millions d'euros au 31 décembre 2012, et augmentent de +6,3 % en un an. Cette croissance est imputable essentiellement à la hausse de la fiscalité. En effet, hors les hausses de taxes sur salaires, taxe systémique, ou forfait social, ces charges de fonctionnement progresseraient de 2,5 %.

Pour la troisième année consécutive, les charges de fonctionnement intègrent la contribution du Crédit Agricole des Savoie, à la construction du nouveau système d'information, commun aux 39 Caisses Régionales, dénommé « Nouvelle Informatique Convergente et Evolutive ». A ce titre, la facture CA Technologies et CA Services compte pour 26,7M€ et progresse de 2,2 % en un an.

L'intéressement et la participation versés aux salariés représentent 15,6M€, et diminuent de 3,5 % sur un an.

Le montant global des charges non déductibles visées à l'article 39.4 du code général des impôts (CGI) s'élève à 75.993 € assorti d'un montant d'impôt sur les sociétés de 29.713 €.

■ Une ferme volonté d'investissements.

Le Crédit Agricole des Savoie a décidé, en 2012, un plan d'investissement volontaire de **14,7 millions d'euros**. Près de 80 % de ce budget est consacré au développement des Réseaux Commerciaux ou à la mise en œuvre de nouvelles technologies. Au total, et sur la seule année 2012, ce sont 12,0 millions d'euros qui ont été immobilisés. Ces plans d'investissements seront poursuivis et accélérés sur les années à venir, dans une stratégie d'ouverture de points de vente dans les secteurs à fort potentiel de développement.

3.3 UN RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION QUI SUPPORTE LA HAUSSE DES CHARGES

La stabilité du Produit Net Bancaire, associée à une hausse des charges de fonctionnement subissant l'effet de la hausse de la fiscalité, contracte le **Résultat Brut d'Exploitation (RBE)** de 4,4 %. Il se chiffre à **244,7 M€** au 31 décembre 2012.

Le **coefficient d'exploitation**, qui transcrit la part de charges de fonctionnement engagées pour produire 100 € de Produit Net Bancaire, se dégrade de 2,7 points, mais affiche toujours une valeur réduite de **49,5 %**, qui démontre l'efficacité de la gestion de la Caisse Régionale.

3.4 LES RISQUES RESTENT MAÎTRISÉS DANS UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE PLUS DIFFICILE

Dans un contexte économique plus difficile, le Crédit Agricole des Savoie a remarquablement contenu ses risques crédits. Ainsi, les volumes de créances douteuses et litigieuses, en capital, qui ont progressé de 6,2 % sur l'exercice, pour atteindre un montant de 301,6 millions d'euros au 31 décembre 2012, affichent un taux limité de créances douteuses en capital de 2,07 %. Cependant, le CA des Savoie préserve la couverture de ses risques crédits, avec des créances douteuses en capital provisionnées à 52,0 % pour les risques habitat, et à 66,7 % pour le total des créances.

En 2012, les Provisions Sectorielles ont été dotées de 17,0 millions d'euros, alors que la Provision pour Risques Collectifs Crédits a été reprise de 5,5 M€.

Le coût du risque se chiffre à 32,1 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le FRBG a été repris pour un montant de 9,8 M€ au 31 décembre 2012.

3.5 UN RÉSULTAT NET SOCIAL DE 129,8 MILLIONS D'EUROS

Avec un résultat brut d'exploitation en diminution de 4,4 %, mais un coût du risque contenu, le **Résultat net comptable** social du Crédit Agricole des Savoie se chiffre à **129,8 millions d'euros**, et diminue de 3,5 % au 31 décembre 2012.

Ce résultat est obtenu, après contribution à une charge fiscale de 92,0 millions d'euros. Cette charge est importante du fait de la hausse, en 2012, des plus-values latentes sur titres de placements de la Caisse Régionale, dans un contexte boursier en reprise.

Le Conseil d'Administration proposera à l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2013, d'affecter le résultat net de la manière suivante :

- 3,9 M€ au titre de l'intérêt à payer aux parts sociales présentes en nos livres au titre de l'année 2012, correspondant à un intérêt de 0,55 euro par part sociale. Cet intérêt sera payable à compter du 18 avril 2013.
- 9,7 M€ au titre de la rémunération versée aux CCA, soit un dividende de 4,14 euros par CCA. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 18 avril 2013.
- Le solde des excédents, soit 116,2 M€ :
 - Les 3/4 à la Réserve Légale : 87,1 M€ ;
 - Le 1/4 à la Réserve Facultative : 29,1 M€.

Les sommes distribuées sous forme d'intérêts aux parts et de dividendes au titre des 3 exercices précédents sont les suivantes :

- 2011 : 5,0 M€ d'intérêts aux parts sociales éligibles à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du CGI, et 10,1 M€ de dividendes aux CCA, éligibles à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du CGI.
- 2010 : 4,7 M€ d'intérêts aux parts sociales, éligibles à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du CGI, et 9,4 M€ de dividendes aux CCA, éligibles à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du CGI.
- 2009 : 5,5 M€ d'intérêts aux parts sociales, éligibles à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du CGI, et 8,7 M€ de dividendes aux CCA, éligibles à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du CGI.

3.6 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole des Savoie sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale des Savoie publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole des Savoie est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2012, n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

3.7 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous précisons que le solde des dettes de la Caisse Régionale des Savoie, à l'égard de ses fournisseurs, s'élève au 31 décembre 2012 à 5,4 millions d'euros, contre 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2011. La Caisse Régionale des Savoie règle les factures dans les jours suivant leur réception, soit un délai maximum de 30 jours date de facture.



L'activité et les résultats du groupe consolidé Crédit Agricole des Savoie

4.1 L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS DES FILIALES

Les états financiers consolidés incluent :

La Société anonyme « Crédit Agricole Financements », société de droit suisse. Cette structure, créée fin 2000, initialement spécialisée dans le financement des ménages, a diversifié son offre pour devenir une véritable banque de retail (crédit, collecte, moyens de paiement). Le Crédit Agricole des Savoie détient 55,46 % de son capital, et le total de son bilan représente 5,1 milliards de francs suisses (CHF) au 31 décembre 2012. A cette date les encours de crédits atteignent 4,6 milliards de francs suisses et progressent de 3 % sur l'année. Le résultat net IFRS bénéficiaire de l'exercice 2012 s'élève à 7,1 millions de CHF.

Les Caisses Locales. Le cumul des comptes de résultat de l'exercice 2012 des 64 Caisses locales fait apparaître un résultat net social de 7,1 millions d'euros, après l'encaissement de 5 millions d'euros d'intérêts sur les parts sociales détenues en Caisse régionale. La contribution de cette entité au résultat consolidé du Crédit Agricole des Savoie est de 2,1 millions d'euros.

La **Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle CADS développement**. Cette société par action simplifiée unipersonnelle, au capital de 16,5 millions d'euros, détenue à 100 % par le Crédit Agricole des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. Le total bilan aux normes IFRS au 31 décembre 2012 s'élève à 9,6 millions d'euros et le résultat net à -2 millions d'euros.

Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié au Crédit Agricole des Savoie et géré par Amundi. Il est investi très majoritairement en OPCVM du Groupe Crédit Agricole dans le cadre d'une gestion diversifiée. Il est consolidé comme une entité spécifique. Au 31 décembre 2012, le total bilan affiche 44,3 millions d'euros, pour un résultat de 5,4 millions d'euros.

4.2 LES DONNÉES CONSOLIDÉES

Les comptes consolidés annuels du Crédit Agricole des Savoie sont élaborés conformément aux normes internationales IFRS :

- dans le respect des normes et procédures de consolidation édictées sous forme de guides opératoires par Crédit Agricole SA,
- sous le contrôle des diligences réglementaires des commissaires aux comptes.

Le Crédit Agricole des Savoie utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableaux de variation des capitaux propres, tableaux des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC N°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

Le Crédit Agricole des Savoie n'a pas enregistré d'événements post-clôture significatifs.

Le Produit Net Bancaire consolidé se chiffre à 509,4 millions d'euros, en baisse de 3,7 % sur l'année ; **Les charges de fonctionnement consolidées** s'élèvent à 268,9 millions d'euros, en hausse de 6,8 % sur un an.

Le Résultat Brut d'Exploitation consolidé représente 240,5 millions d'euros et baisse de 13,3 % sur l'année.

Le Résultat consolidé, part du groupe 2012, s'établit à 123,4 millions d'euros en diminution de 24,4 % par rapport à l'exercice précédent.



Les perspectives pour 2013

5.1 LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

L'année 2013 devrait, une nouvelle fois, être dirigée par l'action des banques centrales pour compenser les politiques d'austérité de la plupart des grands pays. Malgré une liquidité toujours abondante, la croissance mondiale serait relativement faible, avec un ralentissement de l'économie américaine, et une croissance un peu plus ferme dans les pays émergents, notamment en Asie et en Amérique Latine. La zone euro serait une nouvelle fois en récession. En France, la reprise de l'économie serait très atone, avec une croissance proche de zéro en 2013.

5.2 LES PROJETS DU CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE EN 2013

Dans un monde incertain et en pleine mutation, le Crédit Agricole des Savoie affirme sa responsabilité d'entreprise coopérative de banque, d'assurance et d'immobilier de référence sur ses territoires. La Caisse régionale souhaite être plus que jamais et de façon durable le partenaire de vie des habitants des départements de Savoie. Cette ambition sera matérialisée par la mise en œuvre de son plan stratégique à moyen terme « Virtuose », qui guidera nos actions pour les 5 années à venir.